



**Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)
EXTRAORDINAIRE de l'association HANDI MAIS PAS QUE ! du
23 juillet 2019.**

HANDI MAIS PAS QUE ! Association à but non lucratif de droit français
régie par la loi du 1er juillet 1901 domicilié chez Mme KURTZ NATHALIE,
60 boulevard du Général de Gaulle - 64700 HENDAYE

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE du 23/07/2019**

Le 23/07/2019 à 20H, par VISIOCONFERENCE, s'est réunie le conseil
d'administration extraordinaire ci-après relatée pour statuer sur les
changements de statuts de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

Il a été établi une feuille de présence .

Le conseil d'administration désigne Mme KURTZ NATHALIE, en qualité de
présidente de séance et Mme MAINGE RACHEL, en qualité de secrétaire de
séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la présidente de
séance et le secrétaire de séance.

PERSONNES PRESENTES :

Mme KURTZ NATHALIE
Mme MEDJEBERG SOPHIE
Mme MAINGE RACHEL
Mme ROGER CHRISTELE
Mme ESCRIVA JEANNETTE
Mme GAIDIER STEPHANIE
Mr LAFFOND PHILIPPE
Mr BEATXATEGUY CHRISTOPHE
Mme BOURNAZEL LUDIVINE



La présidente de séance met à la disposition des membres du CA :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère
- le projet du nouveau statut de l'association
- le projet du nouveau règlement intérieur de l'association

Puis elle rappelle que le CA extraordinaire est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de Mme BOURNAZEL LUDIVINE de son poste de PRESIDENTE ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'association HNADI MAIS PAS QUE !
- changement du siège social de l'association
- la nomination du nouveau PRESIDENT / VICE PRESIDENT /SECRETAIRE/TRESORIER.
- le projet du nouveau statut de l'association
- le projet du nouveau règlement intérieur de l'association
- rappel de la gestion du groupe facebook "Handicapé(e)s est/et gilet jaune tous unis" faite par les membre du Conseil d'Administration qui ont été nommés modérateurs.
- rappel de la gestion de la page de l'association HANDI MAIS PAS QUE ! faite par les membres du bureau.
- rappel de la gestion du site internet de l'association HANDI MAIS PAS QUE ! faite par Mme KURTZ NATHALIE.
- le projet d'adhésion de l'association au COLLECTIF NATIONALE HANDI REPUBLIQUE - LA COLERE DU HANDICAP.



La présidente de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par demander à Mme BOURNAZEL LUDIVINE de bien vouloir présenter sa démission de la Présidence de l'association HANDI MAIS PAS QUE ! ainsi que sa démission du conseil d'administration de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

La présidente de séance présente ensuite la nouvelle structure du bureau,

- Présidente : Mme KURTZ NATHALIE
- Vice Présidente : Mme MEDJEBERG SOPHIE
- Secrétaire : Mme MAINGE RACHEL
- Trésorière : Mme KURTZ NATHALIE

après quoi elle invite les membres du CA à s'exprimer et à voter.

Vote à l'unanimité

La présidente de séance remercie les membres du CA.

La présidente de séance annonce aux membre du CA la nouvelle adresse du siège social de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

Au 60 Bd du Général de Gaulle - 64700 HENDAYE

après quoi elle invite les membres du CA à s'exprimer et à voter :

Vote à l'unanimité

La présidente de séance remercie les membres du CA.



La présidente de séance annonce aux membres du CA le nouveau statut de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

Il est mis au vote :

Vote à l'unanimité

La présidente de séance remercie les membres du CA.

La présidente de séance annonce aux membre du CA le nouveau règlement intérieur de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

Il est mis au vote :

Vote à l'unanimité

La présidente de séance remercie les membres du CA.

La présidente de séance annonce aux membres du CA le rappel de la gestion du groupe facebook par les membres du Conseil d'Administration, la gestion de la page HANDI MAIS PAS QUE ! par les membres du bureau, et la gestion du site internet par Mme KURTZ NATHALIE;

Ce rappel est soumis au vote :

Vote à l'unanimité

:

La présidente de séance remercie les membres du CA.

La présidente de séance annonce aux membres du CA que l'association HANDI MAIS PAS QUE ! intégrera le COLLECTIF NATIONAL HANDI REPUBLIQUE - LA COLERE DU HANDICAP.

Vote à l'unanimité

La présidente de séance remercie les membres du CA.



La présidente de séance annonce aux membres du Conseil d'Administration que l'association a obtenu son numéro de SIRET et qu'une demande de reconnaissance d'intérêt général auprès des Trésors publics est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

LA PRESIDENTE
Mme KURTZ NATHALIE

LA SECRETAIRE
Mme MAINGE RACHEL